



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/021

Finances locales – décisions budgétaires

Séance du 10 février 2025
Date de convocation : 4 février 2025
Membres en exercice : 33
26 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Tarifs communaux pour la saison taurine : modification du tarif pour la course de nuit de la fête votive de Gallician

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE
Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ
Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : M. Bruno PASCAL, adjoint au maire

EXPOSE : La grille tarifaire de la saison taurine est fixée par la délibération n°2022/02/029 du 21 février 2022. Dans le cadre de ses compétences en matière d'organisation de courses camarguaises et en vue de la préparation de la saison taurine, la commune se doit d'actualiser cette grille afin de maintenir un équilibre financier tout en préservant l'accessibilité et l'attractivité de ces événements à tous les publics. Les tarifs restent inchangés l'exception de la course de nuit de la fête de Gallician. L'âge pour bénéficier d'une gratuité est abaissé à 10 ans.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal de modifier la grille tarifaire comme suit :

- Trophée des As :

Entrée générale : 13,00 €

Tarif préférentiel : 8,00 €

Places numérotées : 17,00 €

Tarif réduit : 6,00 €

Carte FFCC jeune : 5,00 €

- Trophée de l'Avenir, course de Vaches Cocardières et finale des Vaches Cocardières :

Gratuité pendant la fête votive pour la course des vaches cocardières du mardi et pour la course du trophée de l'avenir du 2^e samedi de la fête.

Pour les autres courses de l'avenir, des vaches cocardières et de la finale des vaches cocardières :

Entrée générale : 10,00 €

Tarif réduit : 5,00 €

Carte FFCC jeune : 2,00 €

- Course de ligue et course de Taureaux Jeunes :

Gratuité pendant la fête votive

Hors fête votive :

Entrée générale : 5,00 €

Tarif réduit : 3,00 €

Carte FFCC jeune : 2,00 €

- Course de nuit - fête votive de Gallician :

Entrée générale : 5,00 €

- 7^{ème} Trophée des Premices :

Gratuité pour toutes les courses

- Pour l'ensemble des courses :

Gratuité :

pour les enfants accompagnés de 0 à 10 ans

pour les personnes à mobilité réduite (fauteuils). Pour mémoire, aucun tarif préférentiel n'est pratiqué pour les accompagnants

Tarif réduit :

pour les mineurs de 11 à 16 ans accompagnés d'un adulte

pour les étudiants sur présentation de la carte étudiant

pour les personnes détentrices d'une carte d'invalidité

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

